PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, 28.

La séance est ouverte à 3 heures.

Après les affaires de routine, les bills suivants sont presentés :

Acte pourvoyant à l'enquête sur les méfaits de certaines corporations—M. Hall.

Acte concernant la compilation des statistiques de naissances, mariages et décès dans cette province—L'honorable M. Gagnon.

Acte pour de meilleurs reglements des inhumations et des exhumations—L'honorable M. Gagnon.

Les bills suivants sont lus pour la deuxieme fois :

Pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de Napierville—M. Lafontaine.

Pour incorporer l'association athletique et Shamrock—L'honorable M. McShane.

Pour incorpojer l'hôpital protestant de Sherbrooke—M. Robertson.

Pour amender la charte de la compegnie du pont de Windsor et Brempton—L'honorable M. Robertson.

Pour augmenter les pouvoirs de la compagnie de marbre de Sherbrooke et de la compagnie de chaux et de marbre de Dudswell—L'honorable M. Robertson.

Pour amender la charte de la compagnie cuivre et de soufre d'Oxford.—L'honorable M. Robertson.

Pour reviser la charte de la compagnie du chemin de fer des comtés unis et pour prolonger le délai pour le commencement et la complétion de ses travaux.—L'honorable M. Mercier.

Pour incorporer l'Union Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe.—L'honorable M. Mercier.

Pour consolider et amender l'acte 12 Victoria, chapitre 149 incorporant l'association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.—M. David.

L'honorable M. MERCIER propose la deuxième lecture des résolutions concernant les amendements proposés à l'acte de l'Amérique britannique du Nord.

L'honorable M. FLYNN propose en amendement, que tous les mots apres *que* dans la motion principale, en soient retranchés et remplacés par les suivants : "Que parmi les résolutions soumises a cette chambre, plusieurs sont hostiles aux principes fondamentanx de la constitution et si elles étaient adoptees nous priveraient dans plusieurs cas des avantages du gouvernement responsable. Qu'un ceraain nombre de résolutions ne sont pas d'une importance suffisante pour justifier des amendements à la constitution et que de plus la résolution en rapport avec les subsides payes par le gouvernement fédéral aux provinces n'est pas en accord avec le principe sanctionne par la chambre en 1883-84 ; et que de plus la chambre ne considere pas de son devoir d'approuver les resolutions dans leur intégrité."

L'amendementt est mis aux voix et est rejeté sur la division suivante :

Pour :—Baldwin, Bianchet, Casgrain, Desjardins, Duplessis, Faucher de Saint-Maurice, Flynn, Hall, Lapointe, Leblanc, Martin (Bonaventure), McIntosh, Nantel, Owens, Poupore, Robertson, Spencer, Taillon.—18.

Contre :—Basinet, Bernatchez, Bisson, Cardin, Champagne, Déchene (L'Islet), De Grosbois, Duhamel, Forest, Gagnon, Gladu, Goyette, Lafontaine, Lareau, Larochelle, Martin (Rimouski), Morin, Murphy, Pilon, Rinfret, Lobidoux, Rocheleau, Shehyn, Sylvestre, Tessier, Turcotte.—27.

Les résolutions sont alors lues une deuxieme fois.

L'honorable M. MERCIER en reponse aux questions suivantes, dit :

Question 2.—"La requête n'est pas encore parvenue à mon département."

Question 3.—"La chambre sera appelée à voter une certaine somme d'argent afin de prévenir l'émigration du Canada."

Question 4.—"Oui, un bill a été presenté dans ce but à la dernière session, mais ce bill a été rejeté par le conseil législatif."

M. TESSIER demande si le gouvernement a l'intention, de contribuer à la construction d'un pont en fer sur le fleuve Saint-Laurent entre Québec et Lévis ?

L'honorable M. MERCIER dit que si le gouvernement fédéral accorde de l'aide à ce projet, le gouvernement de Québec sera heureux de faire sa quote-part pour la subvention de l'entreprise.

En réponse à l'honorable M. Flynn, l'honorable M. SHEHYN dit que c'est l'intention du gouvernement de modifier les conditions ordinaires et les taux des permis d'occupation ; mais il n'a pas encore été décidé de quelle manière.

M. TESSIER—Est-ce que le gouvernement a l'intention de faire des arrangements avec les directeurs du rond à patiner pour enlever leur construction de l'endroit qu'elle occupe actuellement ?

L'honorable M. GAGNON—L'affaire est actuellement sous considération.

M. SPENCER—Est-il à la connaissance du gouvernement que cette partie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston entre la ville de Farnham et la frontiere provinciale dans le comté de Missisquoi, qui a été subventionnee par le gouvernement de Québec, n'a pas été en opération depuis quelque temps? Est-ce l'intentinn du gouvernement de prendre des mesures pour faire remettre ce chemin de fer en opération ?

L'honorable M. GAGNON dit que le gouvernement a été informé que la ligne en question a été achetée par la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique et qu'elle est maintenant sujette aux lois du gouvernement fédéral.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande copies du rapport de l'officier en charge de l'école de navigation à Québec.

De plus, état des montants payés pour la colonisation, chemins, etc., depuis 1882-83.

De plus, un index des documents historiques du bureau du régistraire qui n'ont pas encore été publiés. De plus, copie d'une lettre de M. L. J. C. Fiset concernant les registres de la "Prévo de Québec."

M. LEMIEUX demande copie de toute correspondance concernant le paiement des sténographes employés dans les cours de justice.

M. GASGRAIN demande un état des argents dépensés en 1887 dans le comte de Québec pour la colonisation, chemins et travaux.

M. DECHENE (L'Islet), demande copie d'un ordre en conseil concernant les actes adoptés par la législature de Québec pendant la session de 1886.

De plus, copie d'un mémoire adressé au lieutenant gouverneur par le R. P. C. A. M. Paradis, O.M.I.

L'honorable M. FLYNN demande qu'un ordre de la chambre soit accordé pour faire déposer sur la table copie des jugements du conseil privé concernant la taxe du gouvernement provincial sur les corporations commerciales.

De plus copie d'ordres en conseil, etc, concernant le règlement des réclamations du gouvernement contre la cite de Montréal.

De plus, copie de documents concernant M. Albert Dugas qui a été accusé d'ingérence indue dans la politique pendant qu'il était au service de la province.

L'honorable M. DUHAMEL dit que le gouvernement s'enquerra du cas de M. Dugas avant de prendre une décision.

L'honorable M. TAILLON dit qu'il est content d'apprendre que le gouvernement agisse dans le cas des employés du service civil qui prennent part aux élections. Plusieurs de ces derniers sont ainsi intervenus dans les elections.

L'honorable M. MERCIER dit que cette immixtion a été tout à fait en contravention des ordres formels du gouvernement. Le premier ministre serait heureux si le chef de l'opposition ou d'autre membre de l'assemblée législative qui connaisse quelque chose à ce sujet, en donnait avis au gouvernement.

L'honorable M. FLYNN propose que copie de toute correspondance concernant la nomination des conseillers législatifs depuis le 29 janviar 1887 soit deposée sur la table.

Il dit qu'il existe un certain sentiment dans le public, qu'un pacte aurait été conclu avec les nouveaux conseillers pour engager ces derniers à voter l'abolition du conseil législatif.

L'honorable M. MERCIER repond qu'il n'y a aucune correspondance de cette nature ; mais avant de faire les nominations en question, il s'est assuré lui-même que les nouveaux conseillers législatifs appuieraient le gouvernement et qu'ils voteraient aussi suivant le vœu populaire constitutionnellement exprimé au sujet du conseil.

M. CASGRAIN demande copie d'une commision nommant sir A. A. Dorion pour faire une enquête dans l'affaire Lavallée.

L'honorable M. MERCIER propose d'ajouter à la demande precédente, copie du rapport du commissaire et de la preuve produite et de toutes les procédures criminelles contre le Dr Lavallée.

Avec cette addition, il consent à ce que la motion soit adoptée.

M. CASGRAIN s'objecte à cette addition la stigmatisant comme injuste envers le Dr V. P. Lavallée, et comme tendant à préjuger l'esprit public contre l'honorable conseiller et à répandre au loin des accusations sans une copie de leur refutation et tandis qu'elles ne sont pas encore plaidées.

L'honorable M. TAILLON parle fortement dans le même sens.

A six heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

L'honorable M. MERCIER reprend la discussion sur l'affaire Lavallée, et dit que la demission ayant été envoyée pendant son absence en Europe, il aura à relater tous les faits s'y rapportant.

L'honorable M. TAILLON souleve une question d'ordre.

L'honorable M. Mercier soutient qu'il est dans l'ordre et l'honorable M. GAGNON partage la même opinion.

L'honorable M. TAILLON en appelle à l'ORATEUR qui décide contre le chef de l'opposition.

L'honorable M. TAILLON pretend que les regles de la chambre ne permettent pas d'amendements à une motion sans un avis prealable.

Apres une longue argumentation l'ORATEUR décide contre l'opinion de l'honorable M. Taillon.

L'honorable M. MERCIER dit que le 24 janvier dernier, M. Lavallée s'est démis de son siege au conseil législatif librement et sans sollicitation.

Cette démission a été expédiée par lettre enrégistrée au lieutenant gouverneur en conseil, le 3 fevrier dernier. Le 6 fevrier, une lettre datée du 4, a été envoyee au lieutenant gouverneur personnellement, disant que lui (M. Lavallee) avait été forcé par une pression indue et des menaces de poursuite criminelle, de se demettre et qu'il désirait retirer cette demission.

Un commissaire royal a été de suite nommé pour s'enquérir de toute l'affaire et l'enquête demontre, paraît-il, que depuis deux ans, de l'argent aurait été payé pour des travaux non exécutes ou pour des travaux faits mais payés deux fois et que des reçus auraient été signés par M. Lavallée. Si la démission a été obtenue par des menaces elle est nulle ; mais en même temps le siege est vacant et l'honorable M. Lavallee n'est plus conseiller legislatif.

L'honorable M. FLYNN proteste contre la production des documents de l'enquête preliminaire attendu qu'ils établissent *prima facie* la cause et que le docteur Lavallee n'a pas l'opportunité de se défendre lui-même.

Il a besoin de tous les documents de la commission mais non de ceux concernant les procédures criminelles.

L'honorable M. FLYNN propose un sous-amendement.

L'honorable M. TAILLON au soutien de ce sous amendement dit qu'à la connaissance du premier ministre, quelques faits n'ont pas été prouvés et qu'il serait injuste de les exposer ici ou M. le docteur Lavallee ne peut se défendre lui-même.

Le sous amendement est rejeté par un vote de 16 contre 27 et l'amendement est adopté sur la même division.

Le bill de l'honorable M. Gagnon pour amender certains articles du code municipal est lu pour la deuxième fois, ainsi qu'un autre bill pour déclarer que les territoires eriges en paroisses par l'acte 34 Victoria chapitre 8, sont des municipalités scolaires et pour faire disparaitre tous doutes à ce sujet. Ce dernier bill est ensuite lu une troisieme fois et ayant été rapporté par le comité général, il est adopté.

C'est le premier projet qui est adopté durant cette session.

Le bill de l'honorable M. Mercier, concernant la procédure dans les causes commerciales et autres est repoussé par l'honorable M. Flynn et M. Hall, mais il est lu une deuxieme fois et référé au comité de législation.

Le premier ministre averti la chambre que les bills privés devront être tous deposes demain, autrement ils ne seront pas reçus.

A 11 heures p.m., la seance est levée.

PROVINCE DE QUEBEC

SAINTE-ADELE.—Dimanche dernier, le 20 du courant, sur l'invitation du Dr Grignon, maire de la paroisse, les gens, specialement les cultivateurs, se rendirent en foule à la maison d'école du village, trop petite pour les abriter tous. Il fut alors suggéré d'établir une fromagerie, affaire qui fut vite reglée, grâce à M. E. Vanier, un des citoyens du nord les plus entreprenants. Il se charge de l'entreprise à lui seul, et les operations commenceront dès le 1er Juin prochain. On pense que, pour commencer, les cultivateurs des environs du village lui fourniront le lait d'a peu pres 200 vaches.

M. le Dr Grignon profita alors de cette heureuse occasion pour proposer l'établissement d'un cercle agricole, et en fit valoir les raisons chaleureusement. M. F. X. Boileau prit aussi la parole sur le même sujet.

Séance tenante, le Cercle Agricole de Sainte-Adèle passe dans le domaine des faits accomplis. On procede à l'élection des officiers avec le resultat suivant :

President : M. Victor Fortier ; vice-pres., M. France Latour, secretaire ; M. Camille Lachaine.

La liste des membres compte déjà 150, noms.

Le desir de Sainte Adele serait de correspondre avec les autres institutions du même genre, mais nous n'en connaissons pas l'adresse c'est pourquoi votre correspondant, M. le redacteur, la sollicite par l'entremise de votre excellent journal.

Ainsi, prière aux secrétaires des autres cercles agricoles de nous envoyer leur carte, leurs avis et suggestions, fruit de leur vieille experience ; et aussi, si cela se peut, copie de leurs reglements les nôtres sont encore à faire.

Le cercle agricole de Sainte-Adèle entretient un autre desir, celui de pouvoir se confederer avec les cercles agricoles qui se formeraient dans les autres paroisses du nord du comté de Terrebonne en une seule conference qui s'appellerait, n'importe comment, disons la conférence agricole des paroisses du nord de Terrebonne. Chaque cercle local en serait une section, une branche.

On parle aussi, depuis quelque temps, de la formation d'une seconde société d'agriculture pour le nord du comté de Terrebonne.

On aurait quadruplement raison d'accomplir ce projet.

Les Canadiens des Etats-Unis

BOSTON—Les Canadiens de Boston ont décide de donner un banquet à notre artiste distingué, M. Calixa Lavallee, mardi soir le 29 mai courant à l'hôtel Thorndike.

NORTHAMPTON Mass—Le R. P. J. C. Samson ex-éditeur propriétaire du *Jean-Baptiste*, a été transféré du séminaire du Grand Rapide Mich. au vicariat de West Bay City.

WOONSOCKET R. I.—Mercredi de la semaine derniere une famille arrivante du Canada était de passage en cette ville pour Manville. Cette famille était composee de 23 membres dont 21 enfants, le plus jeune âge de 7 mois et le plus vieux de 25 ans. Le père a pour nom Jean Crête et est âgé de 50 ans et la mère, de 45 ans. Encore quelques familles comme celle-là et Manville deviendra cité.

LOWELL Mass—Le grand bazar canadien qui a eu lieu la semaine derniere au bénéfice de la nouvelle église qui sera érigee le printemps prochain, a obtenu un succes au-delà de toute attente. Chaque soir, la spacieuse salle "Huntington" était bondée par une foule compacte, avide de contribuer à l'œuvre sublime commencée par les dévoués P. Oblats et en faveur de laquelle ils travaillent sans relâche. Aussi nous avons le plaisir de la constater, leurs nombreux efforts n'ont pas été vains mais au contraire, ont été jusqu'ici couronnes d'un plein succes. Les recettes nettes, si nous sommes bien informe, dépasserons $6,000.

SPENCER Mass—La société Saint Jean-Baptiste a choisi MM. Emery Arbour, C. Trahan et J. S. Richard pour la représenter à la convention de Nashua. Nous sommes déja certain de neuf délégués et probablement que la paroisse voudra aussi se faire représenter.

WILSONVILLE Mass—M. Antoine Saint-Amand, arrivé d'Acton, P.Q., depuis un mois, a été frappé par les chars sur le chemin de fer Providence et Worcester. Ces jours derniers en traversant la voie pour aller puiser de l'eau dans un puits, il fit la rencontre de deux locomotives qui se dirigeaient dans un sens inverse ; il évita la premiere mais la seconde le frappa et lui fit des blessures serieuses. On s'empressa d'aller chercher le medecin et un prêtre. L'on croit cependant que ses blessures ne sont pas fatales.

NORTH ADAMS Mass—Dimanche dernier vers midi, la petite fille de W. F. Gaudette, âgee de huit ans, est partie, avec une de ses jeunes cousines, pour aller dans la forêt, à la recherche de quelque fleurs. Vers le soir, les parents, inquiets de ne pas voir revenir, se mirent à parcourir les bois dans toutes les directions, mais sans succes. Ce n'est que lundi matin que l'on parvint a les trouver pres l'embouchure du Tunnel Hoosac, epuisees de fatigue. Ces enfants s'étaient egares et avaient marché toute la nuit.

PAWTUCKET R. I.—La petite paroisse Saint Jean-Baptiste de Pawtucket, dans une assemblée tenue dimanche dernier sous la presidence du Dr L. H. Beaudry, a décidé de se faire représenter à la convention nationale de Nashua et a choisi comme délegués Messieurs L. H. Beaudry, M. D. André Faucher et H. Beauregard.

—Le mercredi 13 juin prochain, un grand concert aura lieu à l'Académie de Musique au profit des enfants Brazeau, sous les auspices du gouverneur Taft et du maire Goodwin ; apres le concert, le maire presentera le gouverneur à l'auditoire. Il est tout probable que l'honorable A. J. Pothier, depute à la legislature, et M. Em. H. Tardivel, secrétaire général du comité exécutif de Nashua, ainsi que d'autres Canadiens distingues seront presents.

Notre éminent artiste compositeur Calixa Lavallee donnera du relief à la partie musicale par sa présence. M. Lavallée veut donner son concours désintéressé à l'avancement des enfants Brazeau, ces deux jeunes artistes remarquables.

SAINT-PAUL Minn—Mardi soir de la semaine derniere les membres du Club national Canadien-Français ont tenu leur assemblée mensuelle. Un nombreux auditoire était présent et des discours enthousiastes ont été prononcés sur la grande question du jour pour le Club—la continuation de l'organisation des forces de l'élement canadien-français et français de Saint-Paul, en vue des prochaines élections d'Etat qui déjà s'imposent sérieusement au public.

Le résultat negatif des elections municipales du 1er de mai, bien loin de décourager les membres du Club, lui donne au contraire un nouveau courage, une nouvelle force pour poursuivre énergiquement son œuvre, dans l'intérêt de la nationalité à Saint-Paul et dans le comté de Ramsay. Ce resultat, tout négatif qu'il soit, est tout de même un titre de gloire pour les Canadiens de Saint-Paul et avant tout pour le Club.

Que l'on y songe un peu ! notre organisation ne datait que d'hier et était encore incomplete ; cependant, en dépit de mille et une circonstances adverses, le Club a néanmoins commande dans Saint Paul plus de 8000 votes en faveur de son candidat comme échevin "at large," M. L. N. Dion !

Bien que nous ayons été défaits, est-ce là un chiffre qui doivt nous décourager ? mais c'est une victoire, et une victoire signalee pour nous ; une eclatante manifestation de notre vitalité, quand nous voulons tous nous unir comme un seul homme dans une commune pensée de patriotisme pour le triomphe de nos interêts nationaux.

Le premier pas a été glorieusement fait, en avant, donc !

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

PAS DE GOUTER GRATIS !

Mais un bon goûter subtantiel et à bon marché.

Quand vous êtes pressé, vous ne desirez pas attendre, tout est prêt à partir de 11 hrs. a.m., jusqu'au soir. Une bonne assiéte de soupe, viandes, chaudes ou froides de toutes sortes. Salades en grande variéte, (une specialité.)

C'est pour l'accommodation des marchands et des commis et le public en général. C'est le repas le plus succulant que vous pouvez vous procurer dans la ville et au plus bas prix que n'importe où. Venez à l'"International Hotel," sur la rue George et jugez par vous-même.

J. W. LANCTOT, Prop.
GEO. NICHOLSON, Restaurateur.

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte systeme européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de première classe.

Vins, Marcard, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité

Cet établissement vient d'être meublé à neu les chambres sont spacieuses et des mieux aérées, faisant face au parc (Major's Hill).

L'entrée privée est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

LE LEVIER SAMSON

Cette machine pour arracher les souches et les pierres, a été brévetée en mai 1886. Le *Levier Samson* peut soulever plus de 100,000 lbs. Pour s'assurer de sa valeur, s'adresser à ceux qui l'ont acheté, entre autres : Sévere Joanette, maire d'Oka ; Labrosse, Sainte-Scholastique ; B. Villeneuve, Rigaud ; J. Leguerrier, Clarence Creek ; Sauriol, Saint-Martin ; Réverendes Sœurs, Sault-aux-Récollets ; Roch Simard, E. Vanier, Sainte-Adèle ; J. Lachapelle, Saint-Jérôme ; Dr Mignault, Saint-Augustin ; O. Labelle, Visitation, comté d'Ottawa ; Révérend Faure, Mashamville ; P. Meunier, hôtelier, Montréal. Prix, $18, $25, $30, $35, $40, selon la force de la machine. En vente chez l'inventeur et chez tous les marchands d'instruments agricoles de Montréal. S'adresser à

FRANÇOIS THERIEN,
49-a St-Eustache, comté des Deux-Montagnes.

Hotel Varennes

PAR HONORE BRODEUR

Cette maison située sur les bords du Saint-Laurent est maintenant prête à recevoir les hôtes durant la saison d'été. Il a acheté le couvent des Sœurs Sainte-Croix qui est bien confortable pour les familles avec enfats, il y a un beau parterre avec arbres. L'accès de cet hôtel, est très facile n'étant éloigné de Montréal que de 15 milles. Le vapeur "Terrebonne" voyage tous les jours ainsi que les chars, à des heures bien convenables.

Les pensionnaires jouiront du grand air du fleuve et auront une bonne table, bien servie. Communication par Téléphone. On pourra se procurer la célebre eau Minérale de Varennes, et des voitures, chaloupes, seront à la disposition des touristes a des prix réduits.

200—tm

SYNCOPES ARRETES GRATIS

SUCCÈS MERVEILLEUX

Personnes malades guéries par le GRAND RESTAURATEUR DE NERFS DU DR KLINE *pour toutes les* MALADIES DU CERVEAU ET DES NERFS. *Il n'y a qu'un remède sûr pour les attaques nerveuses, les évanouissements, epilepsie, etc.* ; ce remede EST INFAILLIBLE si on suit bien la direction. *Aucune attaque d'évanouissement après le premier jour d'essai.* Envoyez le nom du Bureau de l'oste et l'adresse de l'Express, au DR KLINE, 931 rue Arch, Philadelphie, Pa. Allez chez les pharmaciens. *Prenez garde aux imitations frauduleuses.*

Vendu par Lyman Freres et Cie, Toronto.

TOUT HOMME

Qui est **Faible, Nerveux, Débile**, qui dans son **Ignorance et sa Folie**, croit avoir perdu complètement sa **Vigueur de Corps, de Esprit et sa Vitalité Intime**, toutes causes qui entraînent des désordres dans le système organique des **Sources de la Vie. Maux de Tête, Maladies de l'épine dorsale, Rêves nuyrants, Perte de Mémoire, Lassitude et Irritabilité de Tempérament, Boutons et Rougeurs** sur la figure et tous les symptômes de **Debilité Générale, Consomption** dans un avenir rapproché, **d'Insanité**, peuvent trouver un remede efficace en se servant de notre spécifique No 23, une cure merveilleuse et certaine. Il donne la **Vigueur de la Jeunesse** et restaure le système complet chez les vieux et chez les jeunes en donnant de la force aux **Poumons** et aux **Nerfs**, reconstruisant les tissus musculaire et mettant en action toute l'énergie physique du corps humain. A partir de notre spécifique No. 23 les cas les plus obstinés peuvent être guéris en moins de 30 jours. Chaque paquet contient un traitement pour deux semaines, $2. Guérison garantie. Notre spécifique No. 21 est un **Remède infaillible** pour toutes les **Maladies Secrètes de quelque durée** qu'elle ait été. Vendu d'après notre Garantie par écrit qu'il opérera une Guérison. Prix $5. Compagnie de Médecine de Toronto, Toronto, Ont.

CONSOMPTION

Cette maladie affreuse, qui durant tant d'années a semblé défier la science des meilleurs physiciens qui ne connaissaient rien pour en arrêter les progrès, rien pour la diminuer, rien pour la guérir. Maintenant on n'a plus une maladie incurable malgré qu'elle soit condamnée par quelques medecins, la santé peut encore être recouvrée par l'emploi de NOS REMEDES. Ils sont doux pour les membranes des poumons qu'ils n'affectent pas malgré qu'ils soient enflammés et empoisonnés par les ravages de cette cruelle maladie en même temps qu'ils empêchent les douleurs et les brûlements de poitrine qui accompagnent invariablement la consomption. Prix $2.

GUERISON GARANTIE

Compagnie de Médecine Toronto, Toronto, Ont.

TEINTURE POUR LES CHEVEUX

Cette teinture ne sont pas nuisibles à la santé. Elle existe en deux couleurs suivantes, savoir : noir et brun, et donne du noir, brun foncé, brun clair, blond foncé, blond clair et de cheveux avec une belle couleur naturelle. Prix $2. la bouteille. Compagnie de Toronto, Toronto, Ont.

Articles de Toilette

Cheveux secs et rêches ou communs, spécifiez et nous vous enverrons notre Lait Vegetal, qui vous parfaitement satisfaire. Le No 1 donne à cheveux la fraîcheur de la jeunesse et empêche la production qui naît. Prix, $1.25. No 9 Huile Vegetale qui vous pouvez vous servir sans crainte en superfluve